

Les rencontres nationales de l'ingénierie territoriale

***LES COLLECTIVITES LOCALES FACE AUX ENJEUX DE
L'ECONOMIE CIRCULAIRE***

LES 13 ET 14 JUIN 2019

TABLE RONDE 1

Première table ronde : « L'économie circulaire : changement de modèle, changement d'échelle ! »

Intervenants :

Maïté DUFRASNE, chef de de service de l'Intercommunale IDEA - Belgique

Raphaël GUASTAVI, chef de service adjoint produits, efficacité et matière, au sein de la Direction économie circulaire et déchets - ADEME

Nicolas IMBERT, directeur exécutif de Green Cross France et territoires et président du conseil scientifique du Learning Center de la Ville Durable

Bernard PECQUEUR, professeur d'économie université, laboratoire PACTE

Patrick LAMBERT, directeur général de la Communauté urbaine de Dunkerque

Jules NYSSSEN, délégué général de l'Association des Régions de France

Quelques mots inspirés par l'économie circulaire

Selon Maïté DUFRASNE, c'est le terme humain qui est le terme le plus important dans la définition de l'économie circulaire. Ce terme renvoie à la nécessité de faire cohabiter l'épanouissement de l'individu et la notion d'économie circulaire. Pour Raphaël GUASTAVI, la sobriété est un terme central. Cette sobriété vis-à-vis des ressources et de l'énergie nous amène à questionner les besoins. La notion d'innovation (innovation technologique, innovation sociale et innovation économique) est également importante, dans la perspective d'un changement de modèle économique.

L'économie circulaire est selon Nicolas IMBERT au cœur des activités de gouvernance. Elle est au cœur de chacune de nos activités. Elle nécessite de penser différemment. L'économie circulaire ne peut être solitaire ; elle est nécessairement solidaire. Elle est transversale et incluse. Elle nécessite de travailler sur la notion de collectif apprenant.

La transition et la dynamique de transition sont essentielles du point de vue de Bernard PECQUEUR . Nous devons gérer la contradiction entre deux dimensions temporelles, c'est-à-dire entre l'urgence dans le traitement des problématiques environnementales et le délai de la transformation, qui est long.

Si le terme circulaire est important, Jules NYSSSEN ne souhaiterait pas renoncer au terme économie. L'économie circulaire renvoie à un modèle de développement plus solidaire que le modèle actuel. Ce modèle revisite les liens entre les individus. Il suppose aussi un nouveau process territorial, dans la mesure où il est nécessaire de repenser les interactions entre les territoires et les citoyens, en vue notamment de favoriser les circuits courts.

Patrick LAMBERT conclue cette phase d'inspiration en reprenant son premier cours d'économie : l'économie avait été décrite comme la science qui détermine l'allocation des ressources dans un contexte de rareté limitée. L'économie circulaire prend en compte la rareté des ressources.

Comment définir l'économie circulaire ?

J M : Raphaël GUASTAVI, pourriez-vous nous présenter les étapes de la boucle technologique ?

R G : Le schéma classique de l'économie circulaire repose sur trois axes :

- l'offre des acteurs économiques (approvisionnement durable et achats durables) ;
- l'écoconception des produits et des procédés (cette notion, centrale, implique une approche multicritères sur l'ensemble du cycle de vie des produits) ;

- l'écologie industrielle et territoriale.

J M : Que recouvre l'écoconception ? Quels en sont les intérêts ?

R G : L'intérêt de l'écoconception est de répondre de manière intelligente et raisonnée à des besoins identifiés, sur la base d'une approche multicritère.

L'économie circulaire suppose à la fois une consommation responsable et une production durable. Pour que la production soit durable, les principes de l'écoconception doivent être intégrés. La consommation responsable suppose que les consommateurs ne changent pas de smartphone dès qu'un nouveau modèle est mis sur le marché. L'obsolescence programmée est désormais plutôt une obsolescence culturelle.

J M : L'obsolescence n'est pas que culturelle. En cas de panne d'une machine à laver, il n'est pas forcément possible de remplacer la pièce défectueuse. Se pose ainsi la question du mode de fabrication et de la réparabilité des produits.

R G : L'allongement de la durée d'usage repose sur certaines conditions. La réparation constitue d'ailleurs un axe fort dans l'enjeu de maintenir de la valeur ajoutée dans les territoires. Le développement d'un réseau de réparations permet de plus la création de nouveaux emplois.

Par ailleurs, la gestion des déchets peut permettre de réintégrer des matières recyclées dans la production.

Julie MERCKLING : Qu'en est-il de l'indice de réparabilité ?

Raphaël GUASTAVI : Il est essentiel d'allonger la durée de vie des produits. Pourtant, dans certains cas, il est plus coûteux de réparer un produit que d'acheter un nouveau produit, car le prix de produits n'intègre pas les coûts environnementaux et sociaux. La prise en compte des externalités augmenterait le coût des produits et favoriserait la réparation.

La feuille de route de l'économie circulaire prévoit que la nouvelle loi instaure un indice de réparabilité. Cet indice devrait être affiché sur différents produits (téléphone portable, lave-linge, téléviseur...). Il permettra de savoir si le produit sera aisément réparable et si les pièces détachées sont disponibles. Il permettra d'apprécier le coût et la faisabilité de la réparation.

Une méthodologie est co-construite avec toutes les parties prenantes. Des ONG, des associations comme HOP (Halte à l'Obsolescence Programmée), des grands fabricants, des distributeurs, des collectivités... participent à la définition de ce référentiel, qui devrait être imposé à partir de l'année prochaine.

Nicolas IMBERT : Les actions de chacun ne sont pas toujours cohérentes, dans la mesure où chaque individu est un contribuable, un citoyen et un consommateur. Le contribuable n'est pas forcément enclin à financer les projets qu'il défend en tant que citoyen. Le consommateur a parfois besoin d'aide.

Les méthodes de l'ingénierie territoriale consistent souvent à définir un cahier des charges et à procéder ensuite à des contrôles. Dans le cadre de l'économie circulaire, il convient d'identifier les projets innovants menés sur le territoire, en vue d'analyser les besoins des porteurs de projets et de déterminer si un accompagnement est nécessaire.

Julie MERCKLING : Les circuits courts font-ils partie de l'économie circulaire ?

Jules NYSSSEN : Pour ne pas gaspiller de ressources, les transports doivent être évités.

Le nouveau modèle doit être adapté à l'économie de marché. Il suppose une évolution des comportements des consommateurs. Or constatons une réelle prise de conscience de la part des citoyens. Ceux-ci sont prêts à réaliser des efforts, à condition que ces efforts soient raisonnables et que le marché offre des solutions alternatives accessibles.

Le modèle est en train de changer. Nous devons pouvoir consommer et produire de manière plus responsable, sans augmentation des coûts. Ce changement de modèle nécessite, en tout cas au départ, l'intervention des acteurs publics, afin d'organiser la régulation de ce système.

La dimension des circuits courts est intéressante. Elle permet de faire de l'économie circulaire un véritable outil de développement territorial. Elle oblige à penser une stratégie à l'échelle d'un territoire et à construire des filières économiques à l'échelle du territoire, ce qui a d'ailleurs des conséquences sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat et sur la formation.

Retour d'expériences du territoire Dunkerquois et du territoire du Hainaut

Julie MERCKLING : Dunkerque a été identifié comme un territoire TIGA (Territoire Innovation Grande Innovation). Des moyens seront dédiés à ce projet, dans le cadre du plan d'investissement d'avenir.

Patrick LAMBERT : Le territoire de Dunkerque était lauréat de l'appel à manifestation d'intérêts TIGA. Nous attendons les résultats sur l'appel à projets Territoire d'innovation. Notre dossier met en avant la transition énergétique. Par exemple, nous mettrons en place une plateforme sur les éco-matériaux, en partenariat avec les industriels du territoire, notamment avec les acteurs de la sidérurgie et avec le Grand Port de Dunkerque. Grâce à cette plateforme, des matériaux pourront être réutilisés.

Julie MERCKLING : Des réseaux de chaleur ont été mis en place dans le Dunkerquois, mais où en est l'écologie industrielle ?

Patrick LAMBERT : Nous sommes très investis dans l'écologie industrielle.

Dans le cadre de l'écologie industrielle, les inputs d'un acteur deviennent les outputs d'un autre acteur. Nous créons un écosystème industriel. Grâce à la toile industrielle de l'agence d'urbanisme, nous repérons les produits qui pourraient intéresser des industriels et nous réalisons de la prospection afin que ces produits puissent être réutilisés. La mise en place du réseau de chaleur constitue l'exemple historique. La chaleur des hauts fourneaux est réutilisée dans le réseau de chaleur urbaine.

Julie MERCKLING : Maïté DUFASNE, vous avez une grande expérience de l'écologie industrielle, dans le territoire belge. Quelles sont les actions que vous menez à l'échelle intercommunale ?

Maïté DUFASNE : Nous bénéficions de trois expériences d'écologie industrielle dans des parcs d'activité économique.

La première expérience, réalisée dans une zone principalement orientée vers la chimie, a été un véritable succès. Nous avons développé des synergies de substitution et de mutualisation.

Julie MERCKLING : Il existe des freins concurrentiels à la mise en place d'une écologie industrielle.

Maïté DUFASNE : Nous avons commencé notre projet avec huit acteurs qui ont accepté de communiquer des données. Nous avons ensuite analysé leurs flux d'énergie, en vue de dégager des synergies. Nous avons également travaillé en collaboration avec les acteurs de la *commune*,

lesquels nous ont permis d'accéder aux services de secours, de la police, de la mobilité... Le changement de comportements au sein de la zone économique a permis un changement des comportements des travailleurs et des patrons (certains ont privilégié le vélo à la voiture).

Nous avons réalisé une seconde expérience, dans le domaine de l'agroalimentaire. Elle n'a pas été un véritable succès, mais nous avons quand même réussi à créer des synergies, plutôt avec des acteurs extérieurs. Nous avons en effet travaillé avec des acteurs de l'économie sociale, afin que les surplus profitent aux familles dans le besoin et ne soient ainsi pas gaspillés.

Nous avons réalisé une troisième expérience dans une zone pétrochimique. Cette expérimentation a totalement échoué, pour différentes raisons (les décideurs ne sont pas basés en Belgique et il existe une concurrence entre les différentes entreprises).

L'économie circulaire territoriale, un changement de modèle ?

Julie MERCKLING : Nicolas IMBERT, quels sont les écueils à éviter dans la mise en place de l'écologie industrielle ?

Nicolas IMBERT : Dans l'écologie industrielle, la dimension industrielle est très importante. Si nous pensons à l'écologie industrielle dès le début d'un projet, il est possible de trouver un modèle qui permette un retour, y compris financier. Notre public prioritaire est composé de personnes qui ne sont pas encore sensibilisées sur la question de l'environnement.

Green Cross accompagne des initiatives privées et publiques depuis 2011. Nous avons mené un projet à l'île de la Réunion. Avant 2018, nous travaillions en silo. Chaque acteur (le syndicat des importateurs de la Réunion, l'Association des Maires de l'océan Indien, l'Etat, la Région) travaillait seul. En 2018, nous avons utilisé la feuille de route de l'économie circulaire, afin de favoriser la transversalité. Nous avons réuni tous les acteurs (la voirie, la police, les autorités médicales, les travailleurs sociaux...). Nous avons constaté que des acteurs qui demandaient des subventions n'avaient en réalité pas besoin de subventions ; ils avaient besoin de s'intégrer dans un écosystème.

Pour qu'un projet réussisse, il est nécessaire de défendre un projet de territoire et de mener une démarche de mobilité de territoire, qui englobe les questions sociales, environnementales et économiques.

Julie MERCKLING : Bernard PECQUEUR, que pensez-vous du changement de modèle ?

Bernard PECQUEUR : Le changement de modèle est assez radical. Je pense qu'il serait désormais insuffisant de ménager le territoire, compte tenu de la notion d'irréversibilité.

Le modèle actuel est productiviste. Il a été efficace durant les 30 glorieuses et les 30 années qui ont suivi. En effet, l'augmentation de la productivité a permis de satisfaire les besoins de consommation. En revanche, le modèle n'a pas été efficient, dans la mesure où les coûts ont augmenté, notamment les coûts cachés. Les coûts cachés ne sont pas payés par le producteur ; ils sont payés par l'ensemble du monde. L'augmentation des coûts cachés est devenue insupportable. Le réchauffement climatique est le résultat de ces coûts.

Julie MERCKLING : Il serait temps de changer d'indicateur de mesure du progrès, dans la mesure où le PIB ne prend pas en compte le coût des externalités.

Bernard PECQUEUR : En effet. Des travaux sont menés en vue de réformer le PIB. L'objectif de l'économie n'est pas de produire ; il est de répondre aux besoins des personnes.

L'économie circulaire n'est qu'une partie de l'économie collaborative. Les problématiques de l'économie circulaire renvoient à des problématiques de mobilité, de santé...

Comment rendre systémique l'ensemble des maillons de l'économie circulaire : l'exemple de la production, l'usage et le recyclage du plastique

Julie MERCKLING : Le Premier Ministre, dans son dernier discours de politique générale, a annoncé que l'administration cessera d'utiliser des plastiques jetables. Où en est-on dans le traitement des plastiques ?

Raphaël GUASTAVI : Nous constatons une grande prise de conscience sur la problématique du plastique. 40 % du plastique est utilisé pour les emballages à usage unique ; 20 %, dans le secteur du bâtiment ; 10 %, dans le secteur automobile.

La France a fixé pour objectif que 100 % du plastique soit recyclé en 2025. Ceci étant, il n'est pas précisé de quel type de plastique il s'agit. Par ailleurs, nous constatons de plus en plus d'engagements volontaires de la part des industriels. Un pacte national sur l'emballage plastique a été signé en début d'année, par les grands émetteurs sur le marché, tels que Danone, Nestlé France... Nous ne connaissons pas encore les engagements concrets qui seront pris, mais les objectifs sont de limiter les produits plastiques mis sur le marché, augmenter la part du plastique recyclé dans la production, et limiter l'utilisation du plastique. La loi EGalim, sur l'alimentation, met en avant l'interaction entre plusieurs types de produits à usage unique et l'alimentation, notamment les transferts des résines et des autres perturbateurs endocriniens vers notre alimentation. Les microplastiques s'accumulent dans les terres, dans les océans, dans les eaux de pluie. L'Europe s'est aussi engagée dans la limitation des plastiques. Ceci étant, les Etats-Unis produisent de plus en plus de plastiques, à partir du gaz de schiste.

La Chine, quant à elle, ferme ses frontières à l'import de déchets plastiques. Cette fermeture est positive dans la mesure où elle renvoie les donneurs d'ordres de nos pays à leurs responsabilités.

Il conviendra de veiller à ne pas substituer aux plastiques des produits qui auraient aussi des impacts environnementaux. L'utilisation de plastiques biosourcés, par exemple, n'est pas satisfaisante.

Nicolas IMBERT : Il est important de sortir des discours convenus, de pousser un cri et de l'explicitier. L'urgence d'agir à ce sujet est avant tout une urgence sanitaire, compte tenu de la contamination des perturbateurs endocriniens et du volume de plastique dans l'océan. Nous devons arrêter la chaîne, c'est-à-dire tarir le gisement. Nous devons nous interroger sur la régulation du stock présent dans les cours d'eau et des océans.

La politique nationale a été insatisfaisante. Depuis dix ans, la France s'applique à sortir du sac plastique à usage unique. Ceci étant, des problèmes se sont posés dans les matériaux de substitution retenus, au regard de leur bilan environnemental. Pendant ce temps, le Maroc, le Ghana, Panama sont arrivés à revoir leur législation. Ils ont permis aux industriels et aux collectivités d'investir en avance de phase.

McDonald's a classé le monde en deux catégories : les pays développés, qui ont le droit à des pailles en papier, ainsi qu'à des assiettes et des emballages de substitution, et les pays en voie de développement. La France est considérée comme un pays en voie de développement.

Pendant dix ans, la Chine a vendu à l'Europe du plastique neuf à un prix moins élevé que le plastique recyclé. Elle a décidé de fermer ses frontières au plastique recyclé, afin d'améliorer la qualité de l'environnement du peuple chinois. Ceci étant, la Chine nous aidera, dans la mesure où elle mettra moins de plastiques neufs et de plastiques d'emballage sur le marché, ce qui pourrait modifier les pratiques d'emballage des acteurs.

Comment peuvent agir les collectivités locales ? Elles peuvent agir sur le domaine public concédé. Par exemple, la ville de Cannes a décidé que les acteurs de la restauration qui souhaitent une place dans le domaine public concédé n'utilisent pas de pailles en plastique ni d'emballages en plastique à usage unique.

Julie MERCKLING : La problématique du coût se pose.

Nicolas IMBERT : Nous ne savons pas encore comment retirer le plastique de l'océan. En tout état de cause, l'opération de retrait sera coûteuse. Il serait moins coûteux de tarir le gisement du plastique et d'éviter d'intégrer du plastique dans le circuit.

Dans les îles, telles que Belle-Ile ou l'île d'Yeu, les déchets sont exportés sur le continent afin qu'ils soient valorisés. Un travail est ainsi mené afin de limiter les emballages. Pour une île de 15 000 habitants et de 150 000 touristes, la limitation des emballages permet une économie de 400 à 500 000 euros. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un nouveau modèle de fonctionnement change positivement le regard des touristes.

Julie MERCKLING : N'est-il pas prévu que l'Indonésie ouvre ses frontières ?

Nicolas IMBERT : Une pression très forte a été exercée sur l'Indonésie afin qu'elle ouvre ses frontières. Ceci étant, l'Indonésie et la Malaisie ont annoncé le 8 mai leur décision de fermer leurs frontières. Ces pays réitéreront leur annonce le 23 septembre aux Nations-Unies.

Les initiatives ne sont plus isolées. Les Nations Unies ont décrété l'urgence au plus haut niveau. Au niveau national et au niveau local, l'exemplarité de l'action devrait être renforcée. Nous disposons d'un outil pertinent : les filières vertes. L'opérationnalisation de ces filières constitue un effet de levier.

Maïté DUFRASNE : Le bras armé de la Région wallonne a dégagé un budget de 50 millions d'euros à destination des industriels qui souhaitent développer des projets de recyclage et de valorisation des déchets plastiques en Région wallonne. La collectivité territoriale joue un rôle d'entremetteur entre les différents acteurs. Par exemple, elle peut mettre en relation des chercheurs et des entreprises.

Par ailleurs, la question des mégots de cigarette est complexe, mais le centre de recherche local a réalisé un état de l'art à ce sujet. La Communauté Urbaine de Bordeaux examine aussi cette question. La recherche et développement avance à ce sujet, mais un pilote industriel doit encore être mis en place. Des partenariats internationaux sont nécessaires. Je lance ainsi un appel auprès des participants en vue de mettre en place un process industriel de recyclage.

Comment mettre en œuvre Le concept de l'économie circulaire dans les territoires? / ou comment passer des boucles locales au changement de modèle de développement? / Faut-il contraindre ou convaincre ?

Julie MERCKLING : Qu'en est-il du texte de loi sur l'économie circulaire ?

Jules NYSSSEN : La présentation de ce projet de loi est prévue au Conseil des Ministres le 3 juillet. Il est assez technique, mais la dernière version de ce projet est plus ambitieuse que la version initiale, grâce à la volonté de la Secrétaire d'Etat, Brune Poirson. Des mesures symboliques ont été introduites dans cette loi, notamment sur les plastiques à l'usage unique. Le projet de loi apporte des précisions sur la répartition des rôles entre l'Etat, qui a un rôle de régulation, et les Régions, qui ont un rôle de planification. De plus, il met en avant les filières vertes. Il prévoit aussi des mesures d'information des consommateurs, ainsi que des mesures d'obligation pour le traitement des déchets.

Ceci étant, nous constatons encore deux principaux manques. Le rôle des acteurs devrait être mieux défini. La Région revendique un rôle de chef de file dans la question de l'économie circulaire. Peut-être que cette question sera prise en compte dans l'Acte III de la décentralisation. Il est cependant urgent de clarifier les responsabilités, actuellement trop dispersées.

La question des ressources devrait aussi être affinée, afin que les projets d'économie circulaire soient acceptables socialement. La période de crise que nous avons connue montre que cette question doit être retravaillée.

Nicolas IMBERT : Deux défis devront être relevés. Le texte devra être porté et un débat public devra être organisé. Lors de nos échanges avec les gilets jaunes, nous avons pu constater que des mesures peuvent être acceptées dès lors que nous faisons preuve de pédagogie et d'écoute. Selon Greta Thunberg, « nous sommes globalement immatures face aux enjeux du dérèglement de la planète ».

Par ailleurs, nous devons nous référer aux piliers économiques. Les villes maritimes bénéficient des taxes sur la circulation, mais pas forcément les petites et moyennes villes, ce qui pose question au regard de l'égalité des territoires. Nous devons aider les petites et moyennes villes, en leur proposant des solutions simples à mettre en œuvre. La collecte des mégots est une question prioritaire, sachant qu'un mégot pollue un demi-mètre cube d'eau.

Bernard PECQUEUR : Si les enjeux sont internationaux, il existe un espace pour les politiques publiques locales. Par ailleurs, entre les deux solutions habituelles (marché et politique publique), il existe une troisième solution : la prise de parole des citoyens. Ceci étant, la prise en compte de la parole des citoyens suppose une évolution des comportements. Le dialogue avec les citoyens est encore insuffisant.

Les usages sont devenus des acteurs (ils ne sont plus passifs). L'économie collaborative se caractérise par le fait que les consommateurs et les usagers sont aussi des parties prenantes. Les usagers pourraient par exemple participer à la réflexion pour traiter le problème des déserts médicaux. Les collectivités devraient alors jouer un rôle de médiateur.

Patrick LAMBERT : Afin de dialoguer avec les citoyens, la Communauté Urbaine de Dunkerque est en train de mettre en place un laboratoire d'innovation. Un travail d'éducation populaire doit aussi être effectué. Un travail politique doit également être réalisé. Le rôle du politique est de donner une direction et de structurer les communs.

Par ailleurs, Patrice VERGRIETE a mis en place des instances de votation. Par exemple, 25 % des électeurs ont participé au vote sur l'aménagement de la place Jean Bart.

Jules NYSSSEN : Les citoyens doivent être des acteurs actifs.

Les collectives sont des productrices de biens et services, mais elles ne sont pas soumises aux logiques de marché. Elles peuvent ainsi adopter des comportements exemplaires.

L'économie circulaire est le contre-pied de l'économie mondialisée. Elle est territorialisée. Elle permet ainsi aux citoyens de peser sur l'économie générale du système, car ils sont plus proches des instances décisionnelles.

Par ailleurs, les régions, qui ont plutôt une responsabilité d'animation, d'information, de stratégie, et de planification, doivent travailler en lien avec l'échelon communal et intercommunal, qui a une responsabilité plus opérationnelle. Chaque structure doit prendre en compte les contraintes des autres structures. Des plans régionaux sur les déchets ont été définis, mais ils présentent des limites. Nous devons identifier les bons niveaux d'intervention afin d'offrir aux citoyens des espaces d'action publique.

Maïté DUFRESNE : Comment pouvons-nous impliquer les citoyens ?

Nous avons accumulé des données au fil de notre expérience. A l'échelle territoriale, nous avons réalisé une expérience avec l'ensemble des acteurs économiques (les entreprises, mais aussi les collectivités, les écoles, les hôpitaux, les agriculteurs...). A l'aide d'un logiciel de traitement des données, nous avons pu identifier des gisements de matière disponibles sur le territoire.

Nous accueillons différents publics au sein d'un hub créatif (des étudiants, des porteurs de projet, des citoyens...). Nous présentons à ces acteurs les matières disponibles et leur demandons comment elles pourraient être utilisées. Les acteurs se montrent créatifs et innovants.

Julie MERCKLING : *Les collectivités peuvent se servir du référentiel de l'ADEME.*

Raphaël GUASTAVI : Historiquement, l'ADEME accompagne les territoires, les EPCI les régions, sur des projets de territoire.

Actuellement, sur la base d'une opération que nous avons menée, dans une démarche bottom-up, avec la Communauté urbaine de Dunkerque, nous proposons un outil de référence pour les territoires. Cet outil permet de structurer une démarche d'économie circulaire territoriale. Il permet aussi de reconnaître la qualité des politiques publiques, sur la base des résultats, et non sur la base des seules intentions.

Pour l'instant, les EPCI ne disposent pas de compétences en matière d'économie circulaire. Pourtant, l'économie circulaire nécessite d'impliquer tous les acteurs. La question des compétences devrait toutefois être posée. Les compétences déchets et les compétences économiques pourraient peut-être être fusionnées.

Une participante de La Martinique : Serait-il possible de déplacer le curseur de la ruralité à l'insularité ? Il est important de prendre en compte nos territoires, qui réalisent de beaux projets.

Nicolas IMBERT : Green Cross réalise plus de 50 % de son activité sur l'insularité. Nous sommes membres de deux groupes de travail : l'ISPAS, qui est le groupe des petites villes et territoires insulaires ; le groupe des économistes de la transition écologique affilié à l'UNESCO.

Nous avons notamment travaillé sur l'agriculture en Nouvelle-Calédonie, en vue de favoriser l'autonomie alimentaire heureuse. Dans l'océan indien et à la Réunion, nous avons travaillé sur les déchets.

Par ailleurs, l'outil 1 % eau peut être mobilisé.

Un participant : Si le nouveau texte de loi n'était pas contraignant, serait-il possible d'atteindre des objectifs cohérents à court et moyen terme ? Par ailleurs, un acteur peut réaliser des efforts. Néanmoins, pour que ses efforts portent leurs fruits, il est nécessaire que les autres acteurs réalisent aussi des efforts.

Jules NYSSSEN : Les contraintes et la réglementation ne doivent pas être excessives ; elles sont cependant nécessaires.

En tout état de cause, je ne pense pas qu'une loi puisse définir un ensemble de critères qui s'appliqueraient sur tous les territoires de la même manière. Il est nécessaire de laisser aux collectivités locales et aux acteurs locaux la capacité de s'organiser. Ceci étant, la loi peut fixer des orientations, en matière de fiscalité notamment.

Bernard PECQUEUR : Les contraintes sont nécessaires, mais elles doivent aussi pouvoir s'adapter. Par ailleurs, si nous savons définir des contraintes, nous ne savons pas forcément susciter l'adhésion.

Raphaël GUASTAVI : Quand des lois contraignantes sont mises en œuvre, les moyens de réalisation ne sont malheureusement pas identifiés.

Un participant : Les comportements individuels sont primordiaux pour impulser un changement, mais les actions collectives permettent de porter de nombreux projets.

Une participante : Il y a quelques mois, grâce au soutien de l'ADEME, nous avons monté un service mutualisé de l'économie circulaire avec des communautés voisines, au nord de Brest. Dans le cadre de cette démarche, les services techniques ont été à la rencontre des entreprises de nos territoires. Nous avons ainsi rencontré une petite entreprise, qui a développé une technologie permettant le recyclage des mégots. Nous avons accompagné cette entreprise dans la mise en place de cendriers sur le territoire et dans la mise en place de mobiliers urbains construits grâce à des mégots recyclés.

Mots de synthèse et d'engagements

Helena SALAZAR, facilitatrice graphique : J'ai construit ma fresque autour de la circularité. Cette fresque décrit la nécessité de changer de modèle. Elle reprend également les pistes d'accompagnement du changement de modèle. Elle expose aussi les défis et les enjeux, sachant que de nombreuses expériences innovantes ont été menées. Les acteurs de milieux différents doivent travailler ensemble pour relever ces défis.

Julie MERCKLING : pouvez-vous nous exposer votre engagement personnel afin d'accélérer encore la mise en place de l'économie circulaire ?

Patrick LAMBERT : Je souhaite œuvrer en vue d'accélérer la production d'énergie sur les bâtiments de la communauté urbaine. Je souhaite également œuvrer en vue de mettre en place des moyens de récupération d'eau. La Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place la CUD Buissonnière, afin d'inciter les collaborateurs à visiter d'autres lieux. Je retravaillerai cette question, en lien avec l'économie circulaire

Jules NYSSSEN : L'essentiel est de faire confiance à la capacité d'innovation des territoires. Il est important de former les personnes d'un territoire afin qu'elles trouvent leur place sur leur territoire.

Bernard PECQUEUR : Je souhaite participer à la définition du nouveau modèle. De nombreux acteurs, auxquels nous ne pensons pas, devraient participer à la définition de ce modèle, sachant que ce sont les rapprochements inattendus qui produisent de l'innovation.

Nicolas IMBERT : Mon défi est de mobiliser concrètement dans l'économie circulaire ceux qui dénigrent l'écologie. A cet effet, nous avons lancé une initiative dans un lieu atypique. En effet, nous sommes intervenus à Cannes, pendant le festival, à l'occasion de la journée mondiale de l'océan, le 8 juin.

Raphaël GUASTAVI : Mon engagement dans l'économie circulaire est quotidien. Je continuerai à faire comprendre aux grandes entreprises que je rencontre que la problématique de l'économie circulaire se situe dans leur usine de production et dans les territoires.

Maïté DUFRASNE : Je m'engage à renforcer la collaboration avec les différents acteurs, afin de préserver les communs territoriaux et les ressources naturelles. Une intercommunale doit être exemplaire et changer de comportements. Je souhaite favoriser l'ouverture, la créativité et l'innovation.

Julie MERCKLING : Voici quelques-uns des engagements pris par le public :

- davantage de propositions dans ce sens dans le travail ;
- mise en place de repairs café ;
- analyser les besoins de production des données, afin d'élargir le réusage ;
- travailler avec des collègues sur des thématiques transversales ;
- mieux constituer nos marchés publics ;
- bannir les paniers à déchets.
- parler des rencontres à un séminaire sur la transition écologique.